

## L'actu du jour

### Mot du jour : anniversaire

20 ans, ça se fête ! La Convention internationale des droits de l'enfant fête ses 20 ans le 20 novembre. Ce texte a été adopté par 192 pays, seuls les États-Unis et la Somalie ne l'ont pas signé. Il donne la liste des droits garantis à tous les enfants de la planète : le droit d'aller à l'école, le droit d'être aimé et respecté ou le droit de rire et de rêver... En France, 2 millions d'enfants sont encore touchés par la pauvreté.



En 2007, des enfants défilent, à Paris, pour protester contre toutes les discriminations. (©Photo AFP/ Stéphane Sakutin)

#### D'où ça vient ?

« Anniversaire » vient du latin « anniversarius », qui est formé des termes latins « annus », qui veut dire « année », et de « versus », qui signifie « qui retourne ou qui revient chaque année ». Un anniversaire, c'est donc, le fait de fêter le souvenir d'un événement qui s'est produit ce même jour, mais il y a une ou plusieurs années. Bref, il y a un anniversaire que tu connais à coup sûr, et que tu fêtes chaque année, c'est le tien. Mais il y en a tant d'autres : celui des 20 ans des droits de l'enfant ou celui de la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit le 11 novembre dernier, ou encore la chute du mur de Berlin, etc.

#### Ce que dit l'@ctu :

Tes droits ont 20 ans, jour pour jour ! Le 20 novembre 1989 était adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, un texte révolutionnaire, celui de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Ce texte a été ratifié par 192 pays, dont la France le 26 janvier 1990. Seuls les États-Unis et la Somalie, n'ont pas signé cette Convention, qui protège les droits et les besoins fondamentaux auxquels ont droit les enfants de tous les pays. Ratifier la convention est un acte important, car il engage les États

signataires à mettre en place et à respecter les 54 articles qui figurent dans la Convention. En effet, chacun de ces articles définit un droit. Par exemple, l'article 2 : Tu as droit à la non-discrimination, dit que toutes les décisions qui te concernent doivent tenir compte de ton intérêt. Ou l'article 12 : tu as droit à la liberté d'opinion, dit que dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis à propos de tout ce qui te concerne. Avant l'existence de cette Convention, les enfants n'étaient pas protégés par des lois écrites spécialement pour eux.

Cependant, la Convention internationale des droits de l'enfant reste bien mal connue. Selon une enquête réalisée par la Sofres pour l'Unicef et la Fondation pour l'enfance, moins d'un tiers des adultes en ont entendu parler et moins d'un enfant sur dix. Et pour les parlementaires\*, les droits de l'enfant n'arrivent qu'en 11e position des sujets à traiter en priorité en France. En revanche, près de la moitié des personnes interrogées estime que les adultes n'écoutent pas suffisamment les enfants et ne prennent pas en compte leurs avis.

Malgré ce dernier point, ce sondage montre bien que le droit des enfants n'est pas encore une priorité. Espérons tout de même que le président de la République recevra la Défenseure des enfants, Catherine Versini, qui doit lui remettre son rapport annuel. Un document qui fait le point sur la situation des enfants et sur le respect de leurs droits en France.

Si la France est un des pays au monde qui respecte le mieux la Convention des droits de l'enfant, il existe toujours de graves problèmes : 2 millions d'enfants sont touchés par la pauvreté et 30 000 d'entre eux vivent encore dans la rue et 150 000 sont séparés de leur famille, principalement dans les milieux défavorisés.

Cet anniversaire est donc un bon moyen de découvrir quels sont tes droits, et pourquoi pas, de réfléchir aussi sur le monde tel que tu aimerais le voir.

**Mini dico :**

\*Parlementaires : membre du parlement, un député ou un sénateur.

**Pour en savoir plus :**

Milan partenaire des 20 ans des Droits de l'enfant !

Et toi, quel est ton rêve ?

Tous sur tes droits

Le programme des 20 ans des droits de l'enfant !

**Le quiz du jour :**

Quels sont les deux pays qui n'ont pas ratifiés la Convention internationale des droits de l'enfant ?

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)